

Milieus d'accueil La galère des parents

PAGE 5



© Michel Houet/BELPRESS

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Philippe Turpin - BELPRESS

Energie

Face aux factures douloureuses

Divers mécanismes de solidarité permettent aux ménages précarisés de payer moins cher leur énergie. Parfois, les exigences écologiques freinent leur réalisation...

PAGES 6-7



© REPORTERS

Personnes fragilisées

Une meilleure protection

Certains adultes ont une autonomie limitée dans la gestion de leurs biens ou de leur personne. Un meilleur statut, plus respectueux de leurs capacités, devrait à l'avenir les protéger.

PAGE 7

Conseils juridiques

Conflits de voisinage

Murs mitoyens, clôtures, palissades... Leur entretien ou leur réparation empoisonne trop souvent la vie entre voisins. Petit récapitulatif des règles en vigueur...

PAGE 2

Un instant d'équilibre

Calme et énergie

Le calme n'est pas l'inaction. Et l'énergie n'est pas l'excitation. Leçon de sagesse de Christophe André, psychiatre français.

PAGE 9

Conseils juridiques

Mon voisin peut-il m'obliger à réparer le mur entre nos jardins ?

Les conflits de voisinage au sujet des réparations des palissades, clôtures ou murs mitoyens sont fréquents. Souvent mal informés, les voisins ne savent pas comment solutionner leurs problèmes. Récapitulatif des règles en la matière.



© Catherine Diez

En règle générale, une personne peut obliger son voisin à réparer la clôture mitoyenne à frais communs. L'utilité qu'en retirent l'un et l'autre justifie ce partage. Par clôture, on entend les murs, les haies, les palissades, etc.

Le responsable des réparations Avant de délier les cordons de la bourse, il est important de vérifier si la clôture est effectivement mitoyenne. Dans ce cas, les deux voisins interviennent. Par contre, si la

clôture appartient exclusivement à l'un d'eux, seul ce propriétaire assure les réparations.

Légalement, la clôture est mitoyenne parce qu'elle est présumée construite par les deux voisins à frais communs. D'autres modes d'acquisition sont possibles, par exemple une vente ou une acquisition par prescription trentenaire. Elle se produit lorsque le voisin a utilisé publiquement, depuis plus de trente ans, la clôture comme s'il en était le propriétaire.

Mitoyenneté ?

La mitoyenneté s'établit soit via un titre (par exemple un acte notarié) soit par présomption. En pratique, le bureau d'enregistrement peut parfois renseigner sur l'existence ou non d'une mitoyenneté. Par ailleurs, la propriété d'une clôture peut être inscrite dans un acte notarié ou plus fréquemment dans une convention non-enregistrée réalisée entre voisins. A ce propos, lors de l'achat d'un bien, une lecture attentive de l'acte notarié et de ses annexes est vivement recommandée.

Si l'acte ne précise rien et en l'absence de tout écrit, des indices peuvent indiquer l'existence ou non d'un mitoyenneté (aspect du haut du mur, orientation de l'écoulement des eaux, etc.) et une vérification du bornage des propriétés peut être nécessaire pour déterminer si la clôture se situe exclusivement sur le terrain d'un voisin ou 'à cheval' sur les deux propriétés. Le géomètre expert peut réaliser cette opération.

La clôture élevée entre deux terrains est présumée mitoyenne, mais cette présomption peut être renversée.

Accord préalable entre voisins

Si la clôture est mitoyenne, celui qui souhaite la réparer doit consulter

son voisin. Cette discussion et un accord préalable de celui-ci sont importants. A défaut, il est impossible d'exiger le remboursement des frais exposés.

En général, les voisins se mettent d'accord sur l'utilité des travaux, leur nature, les matériaux à utiliser, etc. Si le dialogue est impossible, le voisin qui souhaite réparer la clôture soit le réalise à ses frais, soit interpelle le juge de paix. Ce dernier est compétent pour autoriser les réparations et déterminer les conditions de réparation peut intervenir.

Il est important de signaler qu'un voisin a le droit de passer sur le terrain de l'autre pour effectuer l'entretien de la clôture.

Si le dialogue est impossible, le voisin qui souhaite réparer la clôture soit le réalise à ses frais, soit interpelle le juge de paix.

L'abandon de mitoyenneté

Le voisin qui souhaite éviter de payer la réparation d'une clôture mitoyenne qu'il n'utilise pas peut abandonner son droit de mitoyenneté. Il s'agit d'un acte unilatéral qui peut, par exemple, être passé devant notaire. Il est intéressant de procéder à son enregistrement. Le voisin qui abandonne sa mitoyenneté ne doit donc plus participer aux frais. Mais il ne peut plus profiter de la clôture. Il lui est donc par exemple interdit par exemple d'y intégrer des constructions, d'y appuyer des poutres, etc.

L'utilisation du mur

Si un voisin souhaite utiliser une clôture séparative dont il n'a pas la mitoyenneté, il doit d'abord la racheter. A défaut, le propriétaire de la mitoyenneté peut exiger l'enlèvement des travaux ainsi que des dommages et intérêts. Pour éviter cela, le voisin menacé peut proposer le rachat de la mitoyenneté (uniquement pour un mur). En pratique, le propriétaire ne peut refuser ce rachat.

Les travaux concernés doivent démontrer la volonté de prendre possession du mur (par exemple l'adossement de poutres ou de briques). Le simple fait de peindre un mur, d'y planter des clous ou d'y apposer des plantes ne constitue pas des actes d'appropriation.

Si un achat forcé est possible, les voisins conviennent d'un prix. Un architecte réalise généralement ce calcul du compte de mitoyenneté. Il détermine le prix en fonction de la valeur de la clôture et du terrain sur lequel elle est construite. En cas de litige, le juge de paix est compétent.

// INGRID PLANCQUEEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Solival vous conseille

Des aides pour jardiner

Le printemps est là. La nature s'éveille. Il n'est pas toujours aisé de rester debout pour tailler les arbustes, de s'abaisser pour ramasser les feuilles mortes ou de s'accroupir pour procéder à des plantations... Heureusement, des aides techniques existent pour s'adonner à son loisir avec plaisir.

> Ramasser les feuilles mortes

Pour éviter de s'abaisser, il existe des ramasse-feuilles à long manche sous forme de sac ou de pince, très faciles à utiliser. (photo 1)

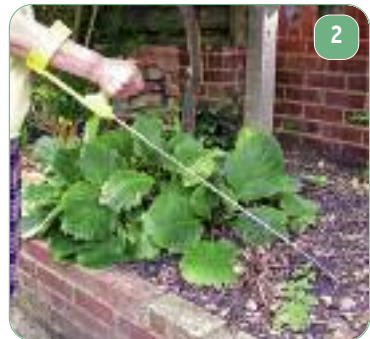


1

> Des outils de jardinage adaptés

Nettoyer les bordures, bêcher, griffer le sol... : avec des outils adaptés, jardiner devient un jeu d'enfants ! Certains outils à manche allongé se vendent en kit avec un bras télescopique à placer sur l'outil de son choix. Si l'on manque de force ou que des douleurs apparaissent dans les bras, au niveau des articulations des mains... ajouter une poignée adaptée aux outils permet une meilleure préhension ou sert de support au bras. Très lé-

gers et faciles d'usage, ces outils peuvent aussi être utilisés en position assise. (photo 2)



2

Pour ranger ses outils, utiliser un organisateur de porte. D'un seul coup d'œil, on peut visualiser tous les outils et prendre celui de son choix d'un seul geste. (photo 3)

Par ailleurs, des jardiniers bénévoles de Nature et Progrès ont mis au point une série d'outils adaptés pour les personnes handicapées visuelles ou à mobilité réduite : plantoirs, égaliseurs, traceurs, semoirs, distanciers... (1) Il suffit parfois de détourner les outils de jardinage de leur destination habituelle : ainsi tordus, simplifiés, ils permettent une acces-



3

sibilité à la nature à toute personne en situation de handicap.

> Jardiner en position assise

Pour éviter les stations debout prolongées et fatigantes, utiliser un tabouret de jardinage est bien pratique. Il peut servir de repose-genoux pour le travail au sol ou de siège pour se reposer (photo 4). Des accessoires peuvent s'ajouter sur certains modèles afin de fixer les outils et ne plus



4

devoir se pencher pour les ramasser au sol. Il existe également des sacs ou des pochettes de jardinage.

Il est aussi conseillé de rehausser les plantations en utilisant des bacs en hauteur. Certains sont évidés pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite (photo 5).



5

> Jardiner autrement

Si l'on dispose d'un mur accessible, pourquoi ne pas placer un grillage ou tout système de fixation pour y accro-



6

cher des pots de fleurs ? Le placement de cadres végétaux permet aussi de jardiner d'une façon originale et aisée. (photo 6)

> Arroser sans porter l'arrosoir

Il est parfois difficile de porter un ar-



Solival est à votre service tous les jours ouvrables de 9h à 16h.

Une salle d'apprentissage et d'essai est ouverte au CHU de Mont-Godinne - 5530 Yvoir.

Une autre salle existe aussi rue des fauldeurs, 1 à 6530 Thuin.

Infos : 070/22.12.20.
info@solival.be - www.solival.be

rosoir rempli d'eau jusqu'au bout du jardin. La fabrication d'un support pour arroser pivotant est très facile (photo 7). La fiche technique de ce système D est à la disposition des personnes intéressées auprès de l'asbl Solival.



7

// ASBL SOLIVAL

(1) Infos : Nature et progrès : 081/32.30.67 - www.natpro.be/jardinage

>> Vous avez mis en place des "trucs et astuces" pour faciliter le jardinage ? Partagez votre ingéniosité. Ecrivez à Solival, rue Dr. G. Thérèse, 1 - 5530 Yvoir ou envoyez un email à info@solival.be.

Le service pension vous informe

Pensions... Où en est-on?

Les lois, les arrêtés, les approbations au conseil des ministres, les déclarations des uns et des autres... : les informations sur la réforme des pensions atteignent une telle complexité que les citoyens ont du mal à s'y trouver... Par souci de clarification, voyons quels sont les "dés" qui sont jetés et ceux qui ne le sont pas encore...

1. "Les dés sont jetés"

Les mesures suivantes sont d'ores et déjà parues au Moniteur belge:

• **Pension anticipée** : Les conditions d'âge et de carrière pour partir à la pension anticipée sont relevées d'année en année jusqu'en 2016 pour atteindre l'âge minimal de 62 ans et la durée minimale de carrière de 40 ans. La réforme touche tous les régimes (salariés, indépendants et secteur public). Il existe également des mesures spécifiques au secteur public (1).

• **Périodes assimilées (régime salarié)** : certaines périodes d'inactivité (3^{ème} période de chômage, crédit-temps, chômage avec complément d'entreprise...) seront calculées sur base du droit minimum par année et non sur celle du salaire réel (2).

• **Pension minimale du travailleur indépendant** : depuis le 1^{er} avril 2013, la pension minimale au taux ménage est identique à la celle en vigueur pour les salariés (mesure prise lors de l'accord interprofessionnel dans le secteur privé).

• **Malus pour les travailleurs indépendants** : Un nouveau système de "malus" a été modifié au 1^{er} janvier 2013 pour inciter les indépendants à poursuivre le travail au-delà de 62 ans (3).

• **Régimes spéciaux de pensions** (mineurs, marins, personnel de la navigation civile...). Ces régimes seront progressivement intégrés au régime ordinaire, sauf pour les journalistes qui conservent leur régime spécifique.

• **Calcul de la pension pour le secteur public** : Depuis le 1^{er} janvier 2012, la pension est calculée sur les 10 dernières années au lieu de 5. Des exceptions et mesures transitoires existent. Les mesures relatives aux interruptions de carrière ainsi que la suppression de certains tantièmes préférentiels ont été mises en place (4).

Enfin, une série de modifications ont été apportées aux pensions complémentaires (5).



© Jean-François Dupuis

2. "Les dés seront jetés"

Les points qui suivent sont toujours l'objet de discussions entre le gouvernement, le parlement et les organes de consultation malgré les effets d'annonces répétées.

C'est le cas pour quatre dossiers : le bonus de pension, l'activité autorisée, l'octroi automatique des pensions de survie et la Grapa. En Marche détaillera les mesures décidées dès leur officialisation.

3. "Les dés sont en fabrication"

Certains points de la réforme figurent dans la note de politique générale du gouvernement fédéral mais n'ont pas encore fait l'objet de discussions. Il s'agit notamment de la pension de survie, de la suppression de l'unité de carrière, de la prise en considération des derniers mois de carrière dans le calcul de la pension.

En guise de conclusion provisoire

Les deux raisons officielles de la réforme des pensions sont bien connues : maîtriser le coût du vieillissement et mieux valoriser le travail. Le "coût" est en réalité un mélange de défis et d'opportunités pour tous les âges. Diminuer les dépenses du secteur "pensions" n'est pas l'unique solution pour atteindre une situation plus équitable pour tous. Quant à la valorisation du travail, elle laisse à désirer car on ne fait que dévaloriser les périodes d'inactivité professionnelle au lieu de valoriser "véritablement" les périodes de travail, notamment pour les travailleurs en emploi précaire. Enfin, comme l'a montré une étude d'Enéo : "Pension et niveau de vie", il manque en moyenne 300 euros pour qu'un aîné puisse mener une vie décente. Le gouvernement fédéral écoute-t-il la voix des citoyens ? Les dés ne semblent pas être lancés...

// KUSUTO NAITO
ET PHILIPPE ANDRIANNE

- (1) Lire l'article dans En Marche du 4 octobre 2012.
- (2) Lire l'article dans En Marche du 21 mars 2013.
- (3) Lire l'article dans En Marche du 20 décembre 2012.
- (4) Plus d'infos sur <http://sdpsp.fgov.be>
- (5) Lire les analyses d'Enéo sur www.eneo.be

Régime des salariés

Augmentation de la prime de rattrapage pour les invalides

Depuis quelques années, les travailleurs salariés et les indépendants en invalidité perçoivent, au mois de mai, une prime annuelle de rattrapage (en quelque sorte un pécule de vacances, comme le réclamait la MC dans son mémorandum en 2010) (1).

Dans le cadre de l'accord pris par les interlocuteurs sociaux en matière de liaison des allocations sociales au bien-être, pour les invalides relevant du régime des salariés, cette prime est augmentée de 66 euros et portée à 274,09 euros en 2013 (1). Elle sera augmentée de 100 euros supplémentaires en mai 2014.

Pour les invalides relevant du régime des indépendants, cette prime s'élève, en 2013, à 208,09 EUR.

Concrètement, tous les travailleurs salariés ou indépendants qui dépassent l'année d'incapacité de travail le 31 décembre 2012 et sont toujours en incapacité de travail au 1^{er} mai 2013 recevront leur prime sur leur compte fin mai. Les personnes concernées ne doivent donc entreprendre aucune démarche. La mutualité leur enverra un courrier pour les informer de ce versement.

// JD

(1) La prime de rattrapage est adaptée à l'indice santé, imposable mais non soumise au précompte professionnel. Elle est également saisissable.

>> Pour toute information concernant l'invalidité et les indemnités, adressez-vous à votre conseiller mutualiste, appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be.

En marge...

Apprivoiser l'islam chez nous?

Combien sont-ils les jeunes musulmans belges partis en Syrie pour combattre les troupes du dictateur Assad ? L'évaluation va de 80 à 100. Cette fois, l'émotion est vive alors qu'elle ne fut guère perceptible lors des départs vers d'autres fronts islamistes, en Afghanistan ou ailleurs. On comprend l'inquiétude des parents et des autorités, lorsque l'absence soudaine de deux élèves de 16 ans de l'athénée schaarbeekois Fernand Blum s'explique par un engagement pour le front syrien. Les âges comme les motivations varient d'un volontaire à l'autre. Pour les uns, il s'agit de participer à une juste révolte démocratique, tandis que d'autres sont manipulés par des groupements radicaux islamistes. Les appréhensions sont au moins de deux ordres : des hommes sans aucune préparation militaire sérieuse seront vite et vainement sacrifiés au combat. Et parmi ceux qui reviendront, certains seront tentés de rejoindre des cellules terroristes.

Il n'est pas simple de lutter efficacement contre l'infiltration du radicalisme chez les jeunes. À côté du provocateur médiatisé de "Sharia4Belgium", Fouad Belkacem, qui est de nouveau sous les verrous, il en est d'autres beaucoup moins repérables. La police américaine est très expérimentée et bien équipée. Cependant, elle n'a pu prévenir l'attentat du marathon de Boston perpétré par deux jeunes Tchétchènes, les frères Tsarnaev, qui étaient apparemment bien intégrés aux États-Unis depuis dix ans.

La guerre civile en Syrie prend une tournure inquiétante. D'abord par l'accumulation dramatique des victimes et la masse croissante des réfugiés. Ensuite par l'ambivalence des forces révolutionnaires : les

unes sont composées de citoyens sunnites excédés de la tyrannie du clan Assad au pouvoir, les autres sont constituées de redoutables troupes djihadistes d'Al Quaida. On n'ose imaginer les conséquences si ces dernières venaient à prendre le dessus...

Comment abriter les jeunes musulmans belges de l'action des recruteurs peu scrupuleux ? Les moyens légaux et judiciaires existent, comme en témoigne le déploiement de 225 enquêteurs qui ont perquisitionné 48 lieux le mardi 16 avril dernier dans plusieurs villes du pays. Mais notre ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet, tout comme les bourgmestres de plusieurs communes ont raison de chercher les moyens de protéger les jeunes musulmans vulnérables de l'influence des groupes radicaux. Le chômage qui sévit chez les grands adolescents en échec scolaire dans certains quartiers de Bruxelles et d'ailleurs ne facilite pas les choses. Dans ce contexte, comment empêcher les amalgames aussi injustes que dangereux entre quelques groupes radicaux et la masse des musulmans pratiquant paisiblement leur culte ? Et comment développer un climat de confiance avec les jeunes musulmans et leur famille ?

Antoine de Saint Exupéry, en écrivant "Le Petit Prince", nous a appris qu'apprivoiser signifie créer des liens. Des travailleurs de l'associatif et des éducateurs ont montré qu'il est possible de "créer des liens" avec nos compatriotes musulmans. Mais cet "apprivoisement" est jalonné de déceptions et exige des moyens, beaucoup de temps et d'empathie. Ceci n'est pas facile à conjuguer avec des urgences évidentes.

// DÉSIRÉ VÍHOUC

// Intersoc - trip //



Turquie : à la découverte de la Cappadoce

Intersoc, le service voyages de la Mutualité chrétienne, vous propose cet automne deux séjours de grande qualité à des prix particulièrement attractifs.

Hébergement : logement dans des hôtels 4 * en pension complète (boissons non comprises).

Programme : Durant ce voyage, vous aurez l'occasion de découvrir Alanya, Konya, Görene, la vallée d'Avclar, Avanos, Nigde, Silifke, Kap Anamur, Meriamlik, Antalya et Perge.

Dates et prix : deux périodes

> Du samedi 26 octobre au samedi 2 novembre 2013 (vacances scolaires de la Toussaint) : 462 EUR. Supplément single : 98 EUR.



> Du samedi 9 au samedi 16 novembre 2013 : 399 EUR. Supplément single : 91 EUR.

Ces prix comprennent le voyage en avion, les déplacements aéroport/hôtel, le circuit en bus climatisé, l'accès aux curiosités (guide inclus), la présence d'un responsable Intersoc.

>> Contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

LIC A5654

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles

© 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppeem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing - ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

> Frottis cervical et vaginal

Le dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis cervical et vaginal permet d'éviter chaque année environ 1.400 cancers du col de l'utérus en Belgique. Depuis le 1^{er} janvier dernier, les frais de ce dépistage sont intégralement remboursés par l'assurance soins de santé obligatoire: l'analyse biologique et la consultation du médecin au tarif officiel. Depuis le 1^{er} mars dernier, ce remboursement est accordé au maximum une fois tous les trois ans au lieu d'une fois tous les deux ans auparavant. Cette mesure a été prise conformément aux nombreuses recommandations scientifiques internationales estimant inefficace et coûteux pour la collectivité un dépistage plus fréquent.

> Concours photo nature

Pour les amoureux de la nature et les photographes, Aves-Natagora lance son concours de photos d'oiseaux "Emotion'Ailes" du 1^{er} mai au 7 septembre. Avec plus de 3.500 photos reçues en 2012 de plusieurs centaines de participants dont quelques grands photographes, le concours Aves est un événement de réputation internationale. Il existe différentes catégories: portrait, pris sur le vif, oiseaux de nos campagnes et de nos milieux agricoles... Un prix par catégorie sera attribué et les images seront exposées en octobre à Namur.

INFOS : 04/250.95.90 - WWW.EXPOSAVES.BE

> Syrie

Intervenir ou ne pas intervenir militairement en Syrie? Cette question, posée depuis des mois, a quelque peu occulté la réalité du drame humanitaire en cours. Une famille sur cinq, en Syrie, a du quitter son habitation à cause de la guerre civile! Près d'1,3 million de personnes ont trouvé refuge dans les pays voisins. Cinq associations belges, regroupées au sein du consortium 12.12 (Médecins du monde, Caritas, Handicap International, Oxfam et Unicef) et soutenues par les quatre partis démocratiques francophones, lancent un appel urgent au don afin d'apporter de l'aide dans les camps de réfugiés. Un seul numéro: BE19-0000-0000-1212.

INFOS : WWW.1212.BE - INFO@1212.BE

> Nord/Sud

De par leurs revenus inférieurs ou leur dépendance envers leur mari ou compagnon, les femmes sont, en général, plus fragiles face aux aléas de l'existence. Pour améliorer leur protection sociale dans les pays du Sud et faciliter les échanges entre groupes, l'ONG "Le monde selon les femmes" vient de publier un outil - une brochure - mettant en évidence des stratégies qui ont donné des effets positifs dans quatre domaines: soins de santé, chômage, allocations familiales et pensions. Et cela dans trois pays: Sénégal, Bolivie et... Belgique!

INFOS : 02/211.00.28 - WWW.MONDEFEMMES.ORG

> Midis santé littéraires

L'Observatoire de la Santé du Hainaut et le Réseau louviérois de lecture publique lancent, à partir du 30 mai, un cycle de Midis Santé littéraires. Il s'agit d'échanges entre l'auteur d'un livre de fiction sur la santé, un expert de ce secteur et les lecteurs de ce livre. Les réunions sont ouvertes tant aux professionnels de la santé qu'aux lecteurs "grand public". On y parlera maisons de repos, outplacement, identité sexuelle, solitude, SDF, etc.

INFOS : 065/87.96.04 - HTTP://OBSERVATOIRESANTE.HAINAUT.BE

La couleur sang de nos vêtements

L'écroulement du Rana Plaza, à Dacca (Bangladesh), rappelle cette évidence : entre les ateliers de confection vestimentaire asiatiques et notre manière de nous vêtir en Europe, il y a un lien direct. Que faire pour éviter le renouvellement de tels drames ?

Combien de tragédies faudra-t-il pour que nos pratiques d'achats de vêtements se modifient? Combien d'ouvrières, payées d'un salaire dérisoire, perdront-elles leur vie avant que nos grandes enseignes acceptent de signer les codes de bonnes pratiques assurant à leur personnel un minimum de droits sociaux? Les questions de ce genre rebondissent, telle une sinistre antienne, après la mort d'au moins 370 personnes et les 1.200 blessés retrouvés sous les débris de cet immeuble de Dacca (Bangladesh), écroulé comme un château de cartes le 24 avril dernier. La matin-même, les ouvriers s'étaient plaints de devoir aller au travail comme d'habitude, malgré les constats de fissures dans ce bâtiment de huit étages, abritant au moins 2.000 travailleurs...

Cette catastrophe est la pire enregistrée au Bangladesh dans le domaine de la confection vestimentaire. Mais elle est trompeuse. Elle masque, en effet, une longue série de "minidrames" qui, à la longue, ne suscitent plus le même intérêt des médias. Si l'incendie de l'usine Tazreen Fashion, dans le même pays, en novembre dernier avait ému quelques esprits (112 morts), au total, pas moins de 28 incendies ont été enregistrés dans le seul Bangladesh entre cette date et le 28 janvier dernier, causant 8 décès et blessant 591 personnes.

Le respect des normes de construction dans un pays où la corruption est largement présente n'est évidemment

que le sommet de l'iceberg. C'est, bien plus largement, l'ensemble des conditions de travail dans ces pays du Sud-est asiatique qui est en cause. "Face à l'augmentation des salaires et des coûts de production en Chine, les marques européennes et américaines de vêtements s'orientent de plus en plus vers le Bangladesh et le Pakistan", souligne-t-on chez Achact, la plate-forme qui veille au respect de critères sociaux et éthiques dans les secteurs courtisés par les consommateurs du Nord.

Quelques chiffres donnent le tourmis. Au Bangladesh, l'Inspection du travail compte 93 fonctionnaires en charge de la surveillance de 24.000 usines et ateliers. Avec environ 25 centimes (d'euro) par heure, ce pays offre le salaire le plus bas au monde. Pas étonnant que "nos" marques s'y approvisionnent à tour de bras (Benetton, C&A, Mango, Primark, Walmart, France Denim...), faisant de nous, les consommateurs, les complices plus ou moins volontaires de tels gâchis humains.

Que faire, concrètement, pour mieux réfléchir nos achats vestimentaires? Malgré la distance, les pistes ne manquent pas. S'informer sur www.achact.be de l'adhésion de nos marques - ou non - aux codes et conventions garantissant les droits syndicaux élémentaires. Ecrire aux sociétés et ne pas hésiter à interroger le personnel des magasins vestimentaires. Sensibiliser les jeunes - et les adultes - aux effets pervers de l'adulation des marques. Privilégier les vêtements labellisés. Orienter les pratiques d'achats des collectivités (vêtements de travail, etc.). Au Cambodge, le salaire moyen légal mensuel d'un ouvrier dans la confection est de 61 dollars. Or, selon l'ONG Asia Floor Wage Alliance, il en faut 274 par faire vivre décemment une famille...

//PhL

La pratique de la médecine esthétique enfin réglementée

Liposuction, lifting, injections, réduction ou augmentation mammaire, plastie des paupières, du ventre, des bras... : une loi réglemente enfin les qualifications requises pour pratiquer les actes de médecine esthétique.

Après sept longues années de travail parlementaire et de nombreuses concertations avec le corps médical, après une première loi interdisant la publicité et réglementant l'information relative aux actes d'esthétique médicale, un nouveau cap vient enfin d'être franchi: l'adoption au Sénat, à l'unanimité, de la seconde Loi Tilmans (du nom de la sénatrice à l'initiative de la proposition de loi initiale) qui réglemente les qualités requises pour poser des actes de médecine esthétique non chirurgicale et de chirurgie esthétique. Cette loi devrait entrer en vigueur prochainement.

Dorénavant, seuls les médecins pourront poser des actes d'esthétique médicale. C'est donc la fin de la pratique par les non médecins d'un certain nombre d'actes médicaux comme les injections de toxine botulique, le blanchiment des dents ou le dé-tatouage au laser. Avec des sanctions à

la clé pour les contrevenants. Seules exceptions: les dentistes sont limités à des actes relevant de la région intra-orale et les esthéticien(ne)s sont habilités à l'épilation par laser ou par lumière pulsée intense, moyennant le suivi d'une formation.



© Michel Houry / BELPRESS

La Chlamydia ne passera pas

Comme d'autres maladies sexuellement transmissibles, la Chlamydia est en pleine progression. Sournoise, elle n'est pas nécessairement associée à des symptômes. Une nouvelle campagne de sensibilisation tape sur le clou, particulièrement auprès des 15 à 25 ans. Ses deux mots clés : protection et diagnostic.



© Philippe Turpin / BELPRESS

Certaines maladies avancent masquées, sans le moindre symptôme. C'est le cas, dans la majorité des cas, de l'infection à Chlamydia. Liée à une bactérie pathogène, cette maladie est, en Belgique, la plus fréquemment diagnostiquée parmi les pathologies sexuellement transmissibles. Elle frappe à tous les âges, bien sûr, mais le groupe le plus touché est celui des femmes entre 15 et 25 ans. C'est chez le sexe féminin que les conséquences sont les plus dommageables. Non soignée, la Chlamydia peut mener à la stérilité ou à des accouchements prématurés. Chez l'homme, également à la stérilité, mais aussi à une inflammation de la prostate.

Préoccupant? Oui, car le nombre de cas diagnostiqués ne cesse d'augmenter chez nous. Depuis 2002, la hausse est d'environ 16% par année. On ne peut exclure que celle-ci s'explique par des modifications dans la politique de dépistage et par l'amélioration des tests diagnostiques. Mais, à l'association de prévention Sida'sos, on observe une recrudescence du nombre de jeunes qui constatent la présence de cette maladie. Avec 3.762 cas répertoriés officiellement en 2011, la Chlamydia arrive largement en tête des infections sexuellement transmissibles (IST), bien au-delà de la syphilis ou de la gonorrhée.

Peu importe l'orientation sexuelle: la bactérie en question frappe autant chez les homosexuels que les hétérosexuels; et un peu plus les femmes que les hommes. La multiplicité des partenaires est un facteur de risques important. Dans un tiers des cas, la Chlamydia est toutefois détectable. Chez la femme: pertes vaginales, légères douleurs urinaires, écoulements sanguins hors règles, fièvre... Chez l'homme: écoulements troubles, brûleur urinaire, démanagements... "Vu l'absence relativement fréquente de ces symptômes, la maladie est détectée tardivement et peut dormir pendant des mois avant d'éventuellement se compliquer", déplore la plate-forme Prévention sida. Comme toutes les IST, elle peut, lorsqu'elle n'est pas prise en charge, faciliter une infection de type Sida, car les muqueuses sont fragilisées.

Les deux organisations lancent une campagne spécifique sur cette maladie avec affiches et... jeux de l'oie diffusés dans les hautes écoles et universités. Les jeunes sont visés en priorité. Avec cette maladie concrète et "proche" d'eux, l'espoir est de sensibiliser plus facilement qu'avec le Sida (vécu comme lointain et hypothétique) à toutes les IST. Les ONG tapent sur le clou de l'unique moyen de prévention - le préservatif - et sur l'impérieuse nécessité de se faire diagnostiquer. Par un simple frottis chez la femme, par un simple prélèvement d'urine chez l'homme. Notamment chez le généraliste ou au centre de planning familial. Bonne nouvelle: la Chlamydia se soigne facilement.

//PhL

mans - la loi crée un titre de médecin spécialiste en médecine esthétique non chirurgicale accessible au médecin généraliste au terme d'une formation de deux ans. Le porteur de ce titre pourra poser tous les actes qui en relèvent, à l'exception d'injections intra-mammaires. Une période transitoire est prévue pour permettre l'agrément des généralistes qui peuvent se prévaloir d'une expérience avérée en médecine esthétique.

"L'adoption de cette loi n'a pas été un long fleuve tranquille, commente Dominique Tilmans. Mais il était grand temps d'aboutir car notre législation était complètement dépassée et il fallait faire la peau aux dérives constatées dans l'esthétique médicale. Il y aura encore certes des combats à mener comme la réglementation des cliniques privées, mais le plus important était d'assurer la sécurité et la protection des patients".

//JD

Petite enfance

La galère des parents et des milieux d'accueil

L'accueil des tout-petits remplit plusieurs fonctions importantes et indissociables : il permet aux parents d'accéder au marché du travail et offre à l'enfant un lieu d'éducation, d'épanouissement et de socialisation. Malgré cela, caractérisé par la pénurie, ce secteur reste le parent pauvre des politiques. Il traverse de nombreuses turbulences dont les familles ne sont pas les seules victimes.

Les jeunes et futurs parents le savent : trouver un milieu d'accueil pour leur tout-petit s'apparente souvent au parcours du combattant. Il faut s'y prendre tôt (dès le troisième mois révolu de grossesse ou neuf mois avant l'entrée prévue, selon les règles fixées par l'ONE), généralement mettre plusieurs fers au feu, se glisser dans des listes d'attente, patienter et espérer avoir de la chance. "Il est étonnant de constater comment notre société, toujours d'une sensibilité à fleur de peau sur le choix de l'école, s'accommode du manque de places d'accueil pour la petite enfance. Comme si c'était normal et inéluctable", s'offusque la Ligue des Familles. Ce contexte de pénurie oblige les parents – et en particulier les mères – à recourir au plan D comme débrouille en attendant qu'une place se libère : appel aux grands-parents, prolongation du congé de maternité par un congé parental, jonglerie entre les horaires flexibles et les congés, voire décision d'arrêter de travailler... "La situation est intenable pour tout le monde. Les parents n'ont quasiment pas la possibilité de choisir le type ou le lieu d'accueil qui correspond à leurs moyens financiers, à leurs besoins et encore moins à leurs souhaits en regard, notamment, du projet d'accueil et de critères de qualité. Comment voulez-vous, dans ce contexte, que les choses se passent sereinement?", accuse Anne Teheux, responsable de la Fédération des services maternels et infantiles qui chapeaute les services d'accueillantes conventionnées de Vie Féminine.

A la pénurie s'ajoute la cacophonie quant aux modalités d'inscription. Dans certaines communes, une centralisation administrative est certes organisée mais uniquement pour les lieux d'accueil dont elles sont le pouvoir organisateur. Dans la plupart des cas, les parents sont dès lors obligés d'inscrire leur futur enfant à plusieurs endroits. "Cela rend difficile l'évaluation précise des demandes et besoins d'accueil, reconnaît Isabelle Gaspard, directrice de la Fédération des institutions médico-sociales (Fims) qui fédère des milieux d'accueil associatifs. Il est souvent difficile, pour le milieu d'accueil, de déterminer exactement – et quasi un an avant la fin de l'accueil – quand des places se libèrent puisque cela dépend du moment où l'enfant accueilli partira à l'école maternelle (ndlr – entre 2 ans et demi et 3 ans accomplis). Sans parler du fait que, de plus en plus de demandes concernent des accueils à temps partiel que l'on doit coordonner au mieux dans les plages horaires. On doit aussi tenir compte des différents publics prioritaires à l'inscription, tels que prévus dans les textes réglementaires. Tout cela représente une alchimie très complexe", ajoute-t-elle. Si la mise en place de procédures d'inscription plus efficaces est certainement souhaitable, sur le terrain, on refuse pourtant toute idée de décret 'inscription' à l'instar de ce qui se fait dans les écoles secondaires...

Une couverture insuffisante

Malgré les efforts importants des Plans Cigogne successifs qui ont permis, depuis 2003, la création de 10.000 nouvelles places d'accueil en dix ans, l'offre d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est, dans les faits, insuffisante. En 2011, on répertoriait 39.686 places d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, dont 71,7% subventionnées par l'ONE (1). 65 %

des places d'accueil se situent en milieu collectif et 35% chez des accueillantes mais la proportion varie fortement entre les régions (2). Ainsi, en Région bruxelloise, les accueillantes sont très peu nombreuses (moins de 5%) alors qu'en Wallonie, l'accueil familial avoisine les 45%.

En moyenne, le taux de couverture (c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de places d'accueil), s'élève à 28,2% pour la FWB. Ce taux se situe en-deçà de l'objectif européen de 33% que les Etats-membres de l'Union européenne se sont fixés en 2002 à Barcelone, et engagés à remplir à l'horizon 2010. Cet objectif, faut-il le préciser, s'intègre dans l'optique purement économique de permettre aux parents d'accéder et de se maintenir dans l'emploi. L'accueil de la petite enfance a pourtant une vocation plus large : soutenir la parentalité et garantir à chaque enfant, dès son plus jeune âge, les mêmes opportunités de développement et de sociabilité, quelle que soit la situation sociale et professionnelle de ses parents.

Cela étant, non seulement le taux de 33% n'est pas atteint mais il ne suffit pas. C'est la conclusion à laquelle aboutit la Ligue des Familles au vu des résultats de son enquête menée en 2012 auprès de quelque 5.000 parents. Dans le Brabant wallon, par exemple, une province où le taux de couverture dépasse pourtant les 44%, l'enquête montre que 13% des parents n'ont pu se tourner vers un milieu d'accueil par manque de place. En Communauté française, ce serait un parent sur six et au moins autant d'enfants qui resteraient sur le carreau.

Mais la pénurie n'explique pas tout. Comme le montre aussi cette enquête, le coût est évoqué par 15% des parents comme raison de leur renoncement à l'utilisation d'un milieu d'accueil, y compris subventionné. Par ailleurs, nombreux sont les parents à inscrire leur enfant à temps partiel (alors qu'ils auraient besoin d'un accueil à temps plein), pour diminuer la somme à déboursier chaque mois. Ceci ouvre le débat sur la manière dont est fixée la participation financière des parents (lire ci-contre).

Un avenir sombre

Le nouvel objectif que s'est fixé la FWB est la création de 16.000 places supplémentaires d'ici 2022, dont 3.300 en milieux non subventionnés (3), soit 1.600 places par an. Une bonne nouvelle ! Sauf que ce nombre ne suffira pas à combler le déficit actuel (la Ligue estime nécessaire la création de 4.000 nouvelles places par an). Par ailleurs, la programmation en cours souffre déjà de retard : des places accordées ces dernières années ne sont toujours pas effectives, étant donné par exemple, les délais nécessaires à la construction ou l'extension de structures d'accueil.

Sur le terrain, pendant ce temps, beaucoup de responsables de milieux d'accueil collectifs bricolent, s'épuisent à chercher d'autres sources de subventions (notamment auprès des Régions via des aides à l'emploi) pour compenser ou compléter les subventions de l'ONE, insuffisantes pour faire face aux frais. Les services d'accueillantes d'enfants conventionnées sont



confrontés, quant à eux, à d'énormes difficultés dont la moindre n'est pas de recruter des candidats pour compenser l'hémorragie dans les effectifs. En cause ? Des prestations mal rémunérées. Une charge de travail et des horaires très lourds. Des exigences et responsabilités multiples (notamment en matières de sécurité) qui pèsent sur leurs épaules. Et un statut social toujours incomplet malgré les promesses politiques.

Quant aux accueillantes indépendantes et maisons d'enfants qui ne bénéficient d'aucune subvention de la part de l'ONE, beaucoup sont à la limite de la viabilité financière pour faire

face à leurs obligations, malgré la fixation de tarifs plus élevés que dans les milieux agréés et subventionnés.

Si l'on ajoute à ce tableau les défauts de paiement croissants dans le chef de parents ainsi que les exigences parfois complètement démesurées en matière d'hygiène imposées par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca), on comprend aisément que l'accueil de la petite enfance soit non seulement un secteur non rentable mais dont la survie est clairement menacée...

// JOËLLE DELVAUX

(1) Les milieux subventionnés par l'ONE (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, pré-gardiennats, services d'accueillantes conventionnées) doivent remplir de multiples conditions (personnel qualifié et suffisant, locaux appropriés, qualité de l'accueil, barème de participation financière, taux d'occupation...).
 (2) Les structures collectives comptent au moins 9 enfants. L'accueil au domicile de l'accueillante (conventionnée auprès d'un service ou autonome et indépendante) est prévu pour 4 enfants temps plein (max. 8 inscrits et 5 présents simultanément).
 (3) Maisons d'enfants, haltes-accueil et accueillantes autonomes doivent obtenir une autorisation de l'ONE.

Quelle participation financière ?

Dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE mais non subventionnés par lui, la participation financière des parents est fixée librement. Plusieurs formules existent : forfait fixe, forfait tenant compte du volume théorique (ou effectif) de présences... Pour une fréquentation à temps plein, le coût peut atteindre 800, voire 900 euros par mois.

Dans les milieux d'accueil agréés (1) et/ou subventionnés par l'ONE, la participation financière parentale est déterminée selon un barème basé sur les revenus mensuels nets du ménage. Le tarif varie de 2,31 et 32,68 euros par journée complète. Pour une fréquentation à temps plein, la participation maximale avoisine les 650 euros par mois. Une réduction de 30% est octroyée si deux enfants d'une même famille fréquentent en même temps un milieu d'accueil agréé ou si le ménage compte trois enfants ou plus.

La participation financière parentale (PFP) est actuellement au centre des préoccupations de l'ONE et des divers partenaires de l'accueil. Une étude d'envergure sur la question a été confiée à la Ligue des Familles pour éclairer la diversité des situations. Elle s'inscrit dans la perspective, largement partagée, de simplifier le système et d'y apporter des corrections de manière à ce qu'il colle au plus près de la réalité fami-

liale de l'enfant et de la situation financière des parents. Et qu'il soit aussi plus juste. "Le tarif appliqué est proportionnel aux revenus (ndlr : 11% pour les revenus nets mensuels à partir d'environ 1.070 euros par mois et de 5 à 10% en dessous de ce montant) mais il n'est pas progressif. Par conséquent, le coût de l'accueil est trop élevé pour les familles précaires", observe Delphine Chabert, responsable du service d'études de la Ligue. "D'après les chiffres de l'ONE, les parents paient en moyenne 14,49 euros par jour et par enfant dans les milieux d'accueil subventionnés. Mais cette moyenne ne signifie pas grand-chose. Nous voulons savoir quel est l'impact de la pénurie et du coût des milieux d'accueil sur les familles à faibles revenus".

De l'avis général, la révision de la PFP ne sera pas facile à concevoir dans un contexte budgétaire très étroit. Il faut être attentif à ne pas mettre en péril l'équilibre financier déjà précaire de milieux d'accueil. Et éviter que les parents les plus aisés se tournent vers des milieux d'accueil privés. Ce qui créerait une dualisation du secteur, contraire à l'idée de mixité sociale.

//JD

(1) Les milieux d'accueil collectifs agréés par l'ONE doivent respecter des exigences quant à la qualité de l'accueil et appliquer le barème officiel de PFP.

Précarité

Si le renchérissement des prix de l'énergie était annoncé depuis bien longtemps, c'est surtout ces dernières années que cette hausse s'est fait douloureusement sentir dans les budgets des ménages. Divers mécanismes, dont les tarifs sociaux, sont là pour aider ceux qui peinent à nouer les deux bouts. Mais, parfois, ils comportent des pièges ou des logiques perverses. C'est le cas, par exemple, de la performance énergétique des bâtiments, sur laquelle la Fondation Roi Baudouin s'est récemment penchée. Inéluctable? Non! Pour la FRB, la récente réforme de l'Etat est l'occasion idéale de voir les Régions mieux prendre en compte les publics les plus fragiles.

L'heure H moins 1 pour les factures énergétiques

Le coût de l'énergie, ce n'est pas uniquement une affaire de panneaux photovoltaïques ou de certificats verts. C'est aussi, et avant tout, une question d'isolation et de salubrité des logements. Et là, on est mal parti! Le parc immobilier belge est réputé pour sa vétusté, donc sa très mauvaise isolation. Si l'on en croit la Fondation Roi Baudouin (FRB), 10% des logements bruxellois devraient normalement être déclarés insalubres en cas d'application rigoureuse du Code du logement. Lorsqu'on croise ces constats avec un critère financier (550.000 personnes, dans le pays, estiment avoir des difficultés à se chauffer correctement par manque d'argent), on mesure pleinement l'acuité du problème.

Ce n'est pas que les autorités restent aux abonnés absents. La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (2010), par exemple, prévoit l'établissement d'un certificat de performance énergétique en cas de location ou de vente d'une habitation. Le loueur ou l'acheteur est ainsi informé sur la consommation de celle-ci et n'achète plus un chat dans un sac. Il semble, hélas, que le critère énergétique n'entre pas encore dans les mœurs, déplore la FRB. Il se situe loin derrière l'espace disponible dans le logis, son prix, la qualité du quartier, l'existence éventuelle d'un jardin, etc.

Le loyer au cœur des préoccupations

Pour les personnes en état de précarité, le montant du loyer est néanmoins le critère déterminant; ce qui pose un problème important si le logement s'avère une passoire énergétique. D'une manière plus générale, c'est ce type de public qui est le moins bien protégé par ces certificats, du fait que la charge "loyer plus chauffage" pèse proportionnellement plus lourd dans le budget que chez les ménages aisés. De plus, vu le manque d'habitations sur le marché et l'énorme demande, les propriétaires qui mettent leur logement en location sont quasiment certains de trouver des locataires, sans être obligés d'améliorer leur bien sur le plan énergétique. Quant à ceux qui consentent malgré tout à réaliser des travaux d'amélioration à la suite d'une certification énergétique, ils ont tendance à répercuter ces dépenses dans le montant du loyer. Ce qui, à nouveau, se fait surtout aux dépens des plus nécessiteux. Une sorte de cercle vicieux.

La FRB a commandé une étude exploratoire (1) qui aboutit à une conclusion claire: il faut profiter du transfert de la loi sur les baux aux Régions, prévu par le gouvernement fédéral, pour mettre de l'huile dans les rouages au profit des publics précaires. Comment? Les pistes sont nombreuses. Limiter la répercussion, dans le loyer, des frais liés

à une rénovation énergétique. Veiller à ce que le contrôle des appareils de chauffage (le parent pauvre de la directive, à ce stade) se fasse plus systématiquement, tout particulièrement sur les systèmes les plus utilisés par les publics précaires: poêles, convecteurs au gaz, etc. Aider les propriétaires pauvres (ils sont plus nombreux qu'on ne le pense) à accéder aux primes à la rénovation et à trouver des professionnels compétents pour la réaliser. Hâter la rénovation des logements sociaux (à peine 8% du parc à Bruxelles et en Wallonie, pour 16% en France, 21% en Grande Bretagne et 35% aux Pays-Bas!) et fixer un coût total "loyer plus charges". Renforcer les obligations de rénovation des Agences immobilières sociales (AIS). Intégrer le critère "salubrité" dans le certificat de performance énergétique.

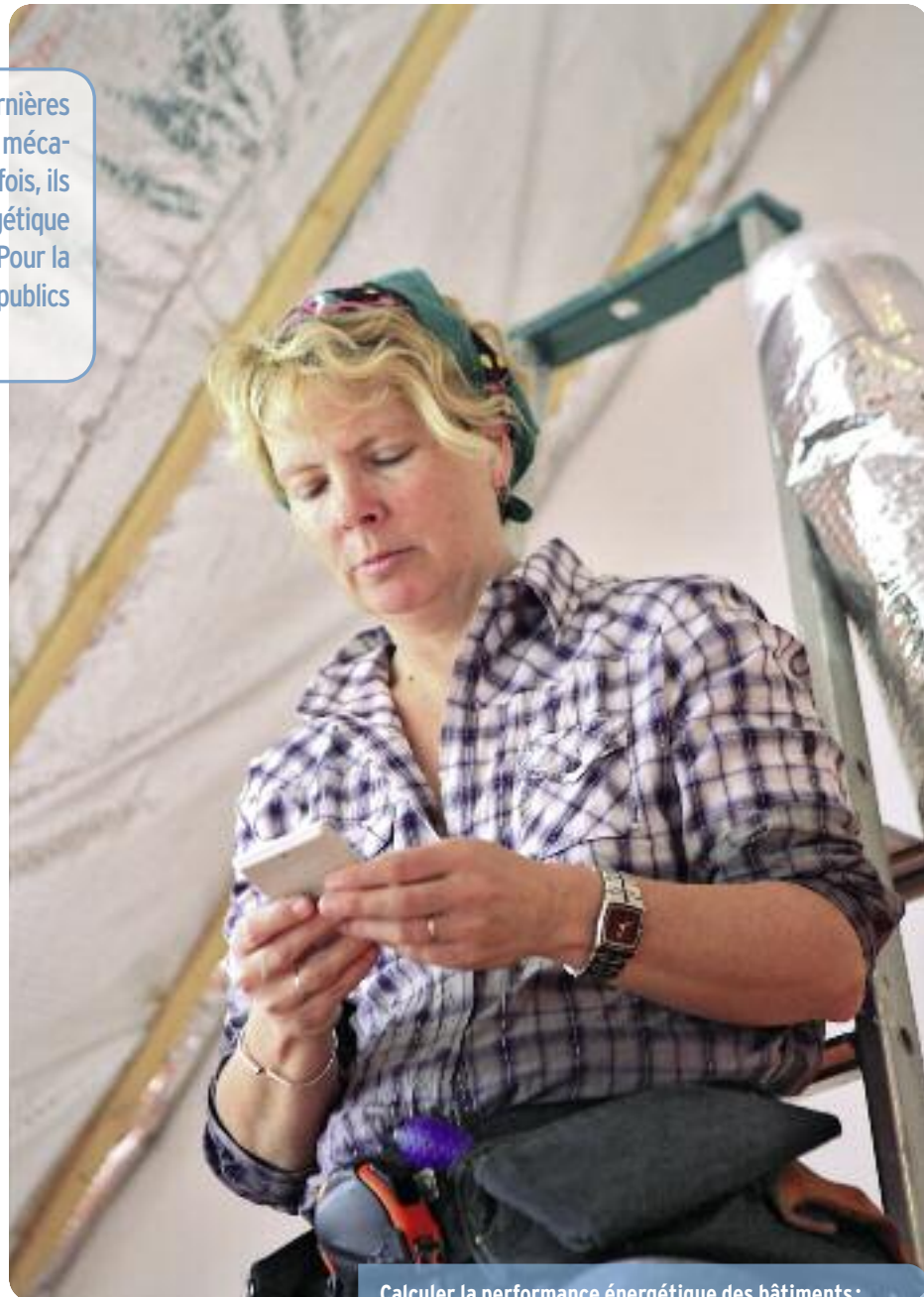
Plus globalement, la note de la FRB, qui sera bientôt discutée avec tous les professionnels du secteur, suggère d'intégrer ces réformes dans une politique fiscale plus large. On pourrait, comme la Région bruxelloise y tra-

vaillait actuellement, objectiver davantage le montant des loyers. Et réclamer un précompte immobilier plus élevé au propriétaire qui ne tiendrait pas compte des montants de référence de ceux-ci, particulièrement dans le domaine énergétique. L'ensemble des pistes évoquées ici, auxquelles on peut ajouter l'amélioration de la formation des certificateurs, pourraient être financées par une redistribution plus ciblée du précompte immobilier, notamment en faveur des

propriétaires qui ne roulent pas sur l'or. Les idées ne manquent pas. Encore faut-il que la Fondation soit entendue.

//PHL

(1) "Les impacts sociaux des nouvelles réglementations relatives à la performance énergétique des bâtiments" - étude de la FRB disponible en version papier en appelant le 070/233.728 ou téléchargeable sur www.kbs-frb.be



Calculer la performance énergétique des bâtiments: une affaire de spécialistes. Trop souvent, cette obligation légale ne fait pas l'affaire des publics précaires.

De précieux filets de sécurité

En soi, la croissance du prix du gaz et de l'électricité, sans parler du mazout, est une bonne chose: elle nous incite à la modestie et à une certaine forme de frugalité. Elle nous rappelle en effet que notre confort dépend toujours, d'une manière ou d'une autre, d'éléments naturels sur lesquels l'homme n'a pas toujours prise. Sinon à un prix social, environnemental et économique qui peut s'avérer très lourd.

Mais quid des faibles et modestes revenus? Comment faire face à cette hausse lorsqu'on peine déjà à nouer les deux bouts en temps normal? Le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (Crioc) rappelle, chiffres à l'appui, que le poste "énergie" pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Ainsi, entre décembre 2009 et avril 2012, la facture moyenne d'énergie des ménages (incluant l'eau) est passée de 134 à 173 euros. Autre chiffre significatif, livré par Philippe Defeyt, économiste et président du CPAS de Namur: rien qu'en 2012, la facture énergétique moyenne des ménages a augmenté de près de 400 euros.

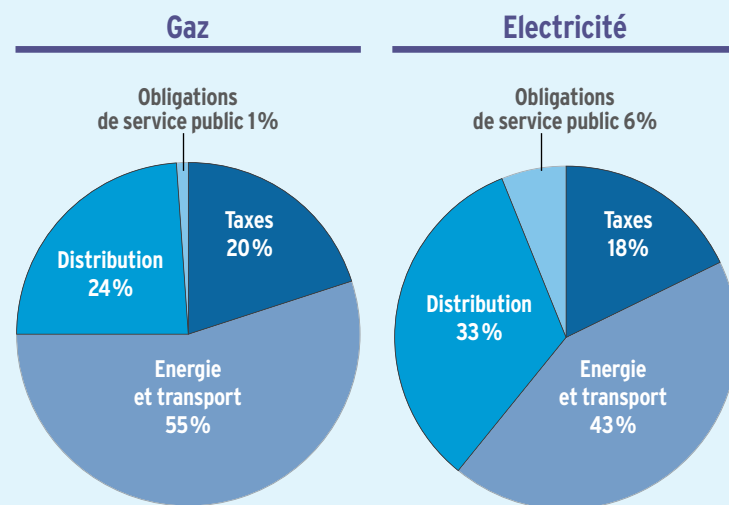
En guise de riposte à cette hausse, le message général a été d'inciter les ménages à choisir un fournisseur moins

cher, éventuellement via des groupements d'achats. De fait, les gains peuvent être substantiels. On a peut-être moins commenté la présence, au sein même de la structure tarifaire, de divers mécanismes de solidarité permettant de faciliter l'accès à l'énergie pour les plus faibles économiquement. Les deux graphiques ci-contre rappellent que le prix que nous payons pour le gaz et l'électricité comprend une petite fraction (en pourcentage, mais pas en chiffres absolus) destinée à venir en aide à ceux-ci et, parallèlement, à financer des politiques aussi variées que le démantèlement des réacteurs nucléaires de recherche (à Mol), les énergies renouvelables ou l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En ce qui concerne les mécanismes de solidarité, chaque facture payée aux fournisseurs comprend une fraction permettant aux CPAS d'aider les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale à assumer leurs charges énergétiques, mais aussi d'accomplir des missions de guidance énergétique. Cette fraction permet aussi d'assurer le "tarif social" aux clients dits protégés (voir ci-contre en page 7). Ces postes, dans lesquels on peut également ranger la pose de limiteurs de puissance (à Bruxelles), ne sont rien d'autre que des obligations de service public. Payer nos factures de gaz ou d'électricité ne revient donc pas uniquement à enrichir nos fournisseurs (privés) en proie à une guerre des prix permanente mais, aussi, à assumer une forme d'entraide envers (au total) près d'un demi-million de ménages en difficulté! Et cela, à raison d'une contribution d'environ 14 euros par an pour une famille moyenne (quatre personnes).

//PHL

Que contient notre facture de gaz ou d'électricité?



- Une fois créée ou importée, puis transportée via les grosses infrastructures, l'énergie doit être distribuée jusqu'au consommateur.
- Chacune de ces étapes a un coût. La concurrence ne joue que chez les fournisseurs, pas auprès du transporteur ni du distributeur.
- Taxes et prélèvements divers sont opérés pour financer une série de services de contrôle et de mécanismes de solidarité.
- La répartition ci-dessus concerne la Région bruxelloise. En Wallonie, les chiffres sont légèrement différents.

Sources: Brugel

Le service social vous informe

Le tarif social électricité et/ou gaz

Peut-être bénéficiez-vous déjà du tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel et vous l'ignorez! De quoi s'agit-il et comment est-il possible que les bénéficiaires n'en soient pas informés?

Depuis 2004, certains personnes ou ménages bénéficient de prix diminués pour leur facture de gaz naturel et/ou d'électricité et ce, quel que soit leur fournisseur d'énergie. Ce prix est le tarif le plus bas sur les marchés belges. Il est déterminé deux fois par an par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg).

Qui a droit à ce tarif social?

Les bénéficiaires doivent faire partie d'une des catégories suivantes :

> **1^{ère} catégorie** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse recevant une allocation du CPAS : revenu d'intégration ou aide sociale financière équivalente, avance sur la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) ou sur une allocation aux personnes handicapées.

> **2^{ème} catégorie** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse recevant une allocation aux personnes handicapées et/ ou des allocations familiales supplémentaires pour enfant handicapé (reconnaissance de 4 points dans le 1er pilier de l'échelle d'évaluation).

> **3^{ème} catégorie** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse recevant la Grapa ou le RGPA (revenu garanti aux personnes âgées).

> **4^{ème} catégorie** : le locataire social dans un immeuble à appartements : le locataire d'un appartement propriété d'une société de logement social et dont le chauffage au gaz naturel est assuré par une installation collective. Le tarif social ne s'applique qu'au gaz naturel.

Des catégories supplémentaires de bénéficiaires existent en Régions wallonne et bruxelloise (pas en Flandre). Des personnes sont reconnues comme Les "clients protégés" peuvent ainsi bénéficier du tarif social.

> En région bruxelloise

• Le client qui reçoit une "mise en demeure" et/ou est engagé dans un processus de médiation de dettes ou de règlement collectif de dettes et qui en fournit la preuve à Sibelga.

• Le client qui ne respecte pas le plan d'apurement et est reconnu comme "client protégé" sur la base d'une enquête du CPAS. Celui-ci en fournit la preuve à Sibelga.

• Le client qui ne respecte pas le plan d'apurement, dont les revenus ne dépassent pas un certain montant (en fonction de la composition de la famille) et qui est reconnu comme "client protégé" par la commission Brugel qui en informe Sibelga (1).

> En région wallonne

La personne du ménage, bénéficiaire d'une guidance budgétaire auprès du CPAS, d'une médiation de dettes (auprès d'un CPAS ou centre de médiation de dettes agréé) ou d'un règlement collectif de dettes (2).

Comment vérifier qu'on est bien bénéficiaire?

Depuis 2010, le tarif social est appliqué automatiquement dans la plupart des cas (catégories 1, 2 et 3). Les bénéficiaires obtiennent donc ce tarif sans devoir effectuer aucune démarche. En effet, tous les trois mois, le SPF Economie communique les coordonnées des clients auxquels le tarif social doit être accordé, pour quel contrat et pour combien de temps, aux fournisseurs d'énergie et aux gestionnaires de réseau de distribution. Ceux-ci sont obligés d'appliquer le tarif social aux personnes qui y ont droit.

Il est possible de vérifier que celui-ci est bien appliqué automatiquement sur www.tarifsocial.economie.fgov.be. Si, pour des raisons techniques (3), le SPF Economie n'a pu accorder automatiquement le tarif social, l'avantage n'est pas perdu car l'institution compétente envoie au bénéficiaire une attestation papier à transmettre à son fournisseur d'énergie. Ainsi, dans le cas des allocations aux personnes handicapées, le SPF Sécurité Sociale va envoyer ces attestations "papier" durant les mois de mai et juin 2013.

Pour les personnes qui appartiennent à la 4^{ème} catégorie, le tarif social n'est pas accordé automatiquement. Elles doivent s'adresser au propriétaire/gestionnaire de l'immeuble à appartements.

Quelques situations particulières

Pour bénéficier du tarif social, si le bénéficiaire est une personne avec laquelle on vit, il se peut que l'on doive fournir à son fournisseur d'énergie une "composition de ménage" avec l'attestation de la personne concernée.

Attention, le tarif social pour l'électricité et/ou le gaz n'est pas applicable à la résidence secondaire (toute adresse autre que celle du domicile), aux parties communes des immeubles à appartements, aux clients professionnels ni aux clients occasionnels /raccordements temporaires.

// SERVICE SOCIAL

(1) "Gaz et électricité. Les nouvelles règles du marché pour les particuliers" – Brochure éditée par la Commission de régulation pour l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale - 2007.

(2) Commission Wallonne Pour l'Énergie (CWAPE).

(3) Généralement, les données personnelles sur le contrat de l'énergie sont différentes de celles figurant au registre national.

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

>> **Infos** : La Cellule énergie sociale du SPF Economie répond aux questions générales sur le tarif social et l'automatisation : 0800 120 33 - soc.ener@economie.fgov.be - North Gate III, Boulevard Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles. Brochure d'information téléchargeable sur <http://economie.fgov.be>

Pour plus d'informations quant à votre situation personnelle, adressez-vous au service social de votre mutualité.

Protection des personnes fragilisées

Du changement dans l'air

Certains adultes font face à une "autonomie fragilisée". Qu'ils vivent avec un handicap mental depuis l'enfance, qu'ils aient été confrontés à un accident dommageable pour leur cerveau, qu'ils affrontent l'étiement de leur esprit à cause de leur grand âge..., la société entend assurer leur protection. Un nouveau statut s'appuie davantage sur leurs capacités. Il devrait permettre un accompagnement sur mesure.

Handicap de naissance, maladie d'Alzheimer, démence, cérébrolésions, troubles psychiques... sont autant d'affections qui peuvent mettre à mal nos facultés. Elles touchent, à des degrés divers, la mémoire, l'attention, la compréhension, l'écriture, la planification, le raisonnement, la prise de décision... Certains dispositifs légaux permettent de garantir aux adultes concernés la protection de leurs biens, parce qu'ils n'ont pas – ou plus – de notion de l'argent. D'autres mesures concernent la protection de leur personne parce qu'ils ne comprennent pas – ou plus – les implications du choix d'un traitement médical, d'un lieu de vie, etc. Jusqu'à présent, on parle de minorité prolongée, d'administration de biens, de régime du conseil judiciaire...

Partir des capacités

Une loi vient d'être adoptée à la Chambre et au Sénat pour instituer un nouveau statut de protection qui harmonise l'ensemble de ces dispositions (1). Ce statut est inspiré du modèle de l'administration provisoire et s'appuie sur un principe essentiel : c'est au départ des capacités – et non des incapacités – de la personne que le statut est défini. "Partant, le juge disposera d'une liste d'actes (sorte de check-list) en rapport tantôt avec la personne (par exemple, le choix de la résidence), tantôt avec les biens (par exemple : faire un testament), précise-t-on à l'Afrahm/Anahm (2). Le juge sera tenu de se prononcer explicitement sur la capacité de la personne à réaliser ou non chaque acte repris dans la liste. De la sorte, il définit l'étendue de la capacité de la personne protégée". La protection devrait ainsi être adaptée à chacun, proportionnée à ses besoins, en respectant au mieux sa liberté individuelle. Car c'est bien là "une affaire d'équilibre, de conciliation entre deux intérêts contradictoires mais essentiels", comme l'explique le juge F.-J. Warlet : entre d'une part la protection (par exemple : empêcher les abus financiers à l'égard d'une personne affaiblie), et d'autre part, le respect de la liberté individuelle (par exemple : permettre à la personne de disposer de ses biens comme elle l'entend).

Cette protection à "géométrie variable" recueille l'enthousiasme des associations et services qui militent pour une reconnaissance des capacités des personnes, pour leur prise en considération accrue. "Une personne n'est pas l'autre. Aussi bien dans ses capacités qu'en ce qui concerne l'environnement familial et social sur lequel elle peut compter, remarque Marie-Claire Moës, de La Braise, service à destination des jeunes et adultes cérébrolésés. Ainsi, par exemple, certaines personnes peuvent, avec ou sans aide, gérer leurs revenus et dépenses mensuelles tandis que d'autres éprouvent les plus grandes dif-

ficultés à gérer quelques euros d'argent de poche par semaine".

Assister avant de représenter

Autre nouveauté : les capacités de la personne protégée devront dominer également dans la définition du mandat confié aux administrateurs. Le juge de paix confiera à l' (aux) administrateur(s) de préférence une mission d'"assistance". Ainsi sera privilégié le fait que la personne protégée conserve l'initiative, avec un administrateur en soutien qui contrôle si les actes en question ne lésent pas ses intérêts. La mission de "représentation" ne viendra qu'en deuxième choix. En outre, mais ceci n'est pas neuf, le juge de paix peut désigner une personne de confiance (voire plusieurs) : une voisine, un fils, une amie... "Entre autres, la personne de confiance soutient un lien constructif entre la personne protégée et l'administrateur qu'elle peut d'ailleurs contrôler dans l'exercice de sa mission", indique

lui faudra les moyens de s'entourer pour s'acquitter de cette tâche avec pertinence et instruire le dossier avec soin. Or le nombre de dossiers et les restrictions budgétaires de la justice de paix pèsent lourdement. D'aucuns craignent que prédomine l'option de la moindre prise de risque – soit la mise sous protection maximale. Certes, le régime de protection pourra être réévalué et adapté à tout moment. Mais, du côté de La Braise notamment, on questionne : "Prendra-t-on le risque de permettre à une personne d'exercer à nouveau un acte de gestion comme le paiement de son loyer, alors qu'elle n'y était plus habituée? Faute d'exercer régulièrement une tâche, les repères peuvent vite se perdre".

Le texte de loi ne suffira pas. Il fixe des principes. Comme le rappelle Marc Tremouroux, président d'Altéo (3), les arrêtés d'application et la mise en pratique devront traduire d'une manière concrète les très louables intentions exprimées. La question des moyens se pose avec acuité, notamment au ni-



© Reporters

Thérèse Kempeneers, secrétaire générale de l'Afrahm, insistant sur la valeur ajoutée de ces soutiens : jauger l'évolution des facultés de la personne protégée ; l'aider à exprimer ses volontés ou les interpréter lorsqu'elle n'est pas capable de l'exprimer ; servir de relais... Mais aussi, se tenir au plus près du quotidien, en préparant par exemple le budget à soumettre à l'administrateur de biens.

Des moyens pour le juge de paix

L'évaluation du degré d'autonomie des personnes revient au juge de paix, sur la base d'un certificat médical circonstancié joint à la requête. Assurément, il

veau des juges de paix. Le président d'Altéo, qui a lui-même expérimenté le rôle d'administrateur provisoire, raconte les impasses au moyen d'un exemple : une personne a connu huit juges de paix différents. "A chaque fois, il a fallu que j'explique moi-même à chacun le cas singulier de la personne. Aucun juge ne disposait d'un dossier papier accessible, encore moins d'un dossier informatisé".

A suivre, une fois la mise en pratique effective, qui ne prendra pas place avant une bonne année (4).

// CATHERINE DALOZE

(1) Le 29 mars dernier, un colloque organisé par l'ASPH (Association socialiste de la personne handicapée), l'Afrahm et Altéo proposait une présentation et une analyse critique de la nouvelle législation.

(2) Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (www.afrahm.be) et Association nationale d'aide aux handicapés mentaux (www.anahm.be).

(3) Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, partenaire de la MC. Voir www.alteosbl.be – 02/246.42.26.

(4) Des dispositions transitoires (étalées entre une et cinq années) sont prévues dans la loi pour adopter le nouveau statut.

Offres d'emploi

YOUR CAREER

Prendre soin des autres, c'est aussi soigner votre carrière

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> un assistant pour le journal En Marche

CDI à mi-temps

Fonction : fournir un support administratif à l'équipe du journal : assurer la production de la rubrique agenda, rédiger des brèves, traiter le courrier de lecteur, gérer la documentation, assurer une permanence téléphonique et diverses tâches administratives.

Profil : titulaire d'un baccalauréat (communication, secrétariat de direction...) - capacités organisationnelles - aisance rédactionnelle - esprit curieux et critique, facilités de contact - sensible aux enjeux sociaux - maîtrise des applications Office courantes.

Offres : fonction motivante laissant une large place aux contacts et à l'initiative, rémunération en lien avec la fonction, complétée d'avantages extralégaux.

Envoyez votre lettre de motivation avec CV pour le 14 mai au plus tard via www.mcjobs.be



Vous trouverez la liste complète de nos offres d'emploi sur www.mcjobs.be



LA CSC HAINAUT OCCIDENTAL CONSTITUE UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT (H/F):

> de conseillers en assurance chômage

Fonction : accueillir le public - assurer le traitement des dossiers.

Profil : études supérieures (droit, sciences de gestion, administration) ou expérience équivalente - maîtrise de la législation sociale - autonome et rigoureux - aisance informatique -- la connaissance du néerlandais constitue un avantage - habiter la région du Hainaut Occidental et disposer du permis B.

Envoyez vos candidatures avec CV pour le 13 mai au plus tard à Michel Dorchies, Secrétaire Fédéral, av. des Etats-Unis 10/1 - 7500 Tournai. Epreuves de sélection le 24 mai.

LES EQUIPES POPULAIRES ENGAGENT POUR LEUR RÉGIONALE DE NAMUR (H/F):

> un animateur pour la fonction de secrétaire fédéral CDI - temps plein - engagement au 1er juin.

Fonction : responsabilité politique - tâches d'animation et de gestion - coordination de projets.

Profil : diplôme de l'enseignement supérieur (matières sociales, politiques ou culturelles) ou expérience de responsabilités en animation - habiter la Province de Namur est un atout - permis B et véhicule.

Plus de détail sur www.equipespopulaires.be
Envoyez votre candidature écrite avec une lettre de motivation et CV pour le 17 mai au plus tard à Jean-Michel Charlier, Secrétaire général, à charlier@equipespopulaires.be ou EP, rue de Gembloux 48 - 5002 Saint-Servais.

LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE HAINAUT PICARDIE CONSTITUE UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT (H/F):

> de travailleurs sociaux pour la région de Mons - Mouscron - Tournai.

Fonction : accompagner, soutenir, informer et conseiller les bénéficiaires - suivi administratif.

Profil : bachelier en assistant social - permis de conduire et véhicule.

Plus de détails sur www.mcjobs.be
Envoyez votre candidature écrite dûment motivée avec CV détaillé pour le 15 mai au plus tard à Jean-Luc Vanneste, Directeur adjoint, rue Saint Brice 44 - 7500 Tournai ou à MCHPEmploi@mc.be

Offres de service

TÉLÉ-ACCUEIL BRUXELLES RECHERCHE (H/F):

> des bénévoles

pour écouter par téléphone et par "Chat" des personnes en difficulté qui souhaitent en parler dans l'anonymat et la confidentialité. Formation à l'écoute et encadrement professionnel.

Rens.: 02/538.49.21.

L'ASBL DUO FOR A JOB RECHERCHE (H/F):

> des (pré)retraités bénévoles

pour mettre à profit leur expérience professionnelle, soutenir et aiguiller des jeunes chercheurs d'emploi issus de l'immigration (principalement réfugiés).

Rens.: 02/203.02.31. - www.duoforajob.be

UN INSTANT EN ÉQUILIBRE

Calme et énergie



Tu aimes bien en toi ces instants d'exact équilibre : c'est souvent le matin, au printemps ou en été. Tu t'es levé tôt, tout est tranquille. Tu te sens comme un animal en pleine forme : calme, apaisé, serein. Mais aussi plein d'énergie. D'énergie calme.

Pendant longtemps, il te semblait que l'énergie, c'était l'excitation. Tu te sentais énergique en écoutant de la musique à plein volume, ou en agissant très vite, ou en faisant plein de choses à la fois, ou en buvant du café. Au bout d'un moment, tout cela te transformait en bestiole énervée et hyperkinétique. Tu confondais l'énergie et l'énerverment. Tu faisais d'ailleurs la même erreur en sens inverse : pour toi, le calme, c'était la lenteur, l'inaction. Presque de la mollesse. Un truc de vieux, de dépressifs, de fatigués. Mais peu à peu tu as appris à observer et décrypter dans ton corps la présence de ces dimensions : calme ou tension, énergie ou fatigue. Tu as appris à voir venir ces différents états globaux, corps et esprit, que tu éprouves au cours de tes journées. Tu sais qu'ils vont se succéder et se mélanger, pour aboutir selon les moments à quatre états de base bien différents : le calme et l'énergie (qui est un optimum, du moins pour l'action) ; le calme sans l'énergie (qui est la fatigue apaisée, par exemple au moment de s'endormir) ; la tension et l'énergie (ce qu'on pourrait appeler le stress ou l'énerverment) ; la tension sans l'énergie (être "crevée et stressée", et ne pas arriver à se détendre ou se reposer).

Et aujourd'hui, tu sais que tu peux être à la fois calme et énergique. Comme ce chat que tu regardes dans le jardin : il s'étire puis marche doucement dans les herbes, en ondulant des épaules et des hanches, d'un mouvement tranquille ; détendu mais prêt à accélérer tout d'un coup. C'est cet état de calme et d'énergie que tu préfères désormais en toi.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE "SÉRÉNITÉ. 25 HISTOIRES D'ÉQUILIBRE INTÉRIEUR" / CHRISTOPHE ANDRÉ / ÉD. ODILE JACOB / 2012

Quinzaine après quinzaine, Christophe André, psychiatre français, livre dans En Marche une vingtaine d'histoires et leurs enseignements, comme autant de leçons de sagesse, au plus près du quotidien, pour avancer sur le chemin de l'équilibre intérieur et de la sérénité.

La photographie est de Léone Laval, étudiante en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Elle a été réalisée à la demande du journal En Marche, avec le soutien de la Loterie nationale.

Cinéma

Huis clos vers la terre promise

Dans "La Pirogue", Moussa Touré expose le destin, à la fois tragique et héroïque, de ces Africains de l'Est prêts à tout perdre pour rejoindre l'Europe sur de fragiles esquifs.

Elles sont belles, les pirogues sénégalaises... Pleines de couleurs, elles font le bonheur des touristes en mal de clichés souvenirs. Ce qu'ils savent moins, c'est que ces embarcations destinées à la pêche servent aussi de passerelles dangereuses entre deux mondes. L'un, celui de la terre natale d'Afrique où les perspectives d'avenir ne sont guère réjouissantes : chômage, misère, désespoir... L'autre, l'eldorado européen, si tentant lorsqu'il prend les contours des îles Canaries, éloignées de quelque 1.500 kilomètres...

Le film de Moussa Touré s'ouvre par une impressionnante scène de lutte, très physique, presque charnelle. Le ton est donné : l'histoire contée ici, fidèle à la réalité de tant d'Africains en mal d'avenir, sera celle d'une lutte contre la mort et la mer. Baye Laye, conducteur de pirogue installé dans la banlieue de Dakar, est chargé, malgré lui, de conduire une trentaine d'hommes au large, vers l'impossible Eldorado européen. Un beau soir, après le versement aux passeurs des sommes astronomiques d'usage, ces passagers se retrouvent sous sa responsabilité dans l'espace confiné de sa pirogue, sans



trop savoir s'ils s'en sortiraient vivants. Côte à côte, des Wolofs, des Peuls, des Toucouleurs : toutes ces ethnies s'apprennent à vivre dans la promiscuité étouffante et monotone de la traversée. Au début, plein d'enthousiasme, chacun raconte son avenir tel qu'il le rêve : devenir footballeur, ouvrir un commerce, rejoindre un proche à Paris, etc. Petit à petit, les épreuves s'accumulent : la tempête, la présence d'un passager clandestin, la panne, la faim et la soif, les désaccords... Et puis, sans crier gare, survient cet insupportable dilemme : venir en aide aux passagers d'une autre pirogue, en pleine

dérive, et briser ainsi tous ces rêves ? Ou continuer la route prévue, condamnant les autres à une mort certaine ?

Une plaie ravivée

Moussa Touré n'a pas eu la vie facile pour tourner son film. C'est qu'il est bien connu au Sénégal et que les autorités ne l'aiment pas trop voir planter son couteau dans la plaie africaine : au lieu d'offrir une perspective à leurs ressortissants, tant de responsables préfèrent les voir partir et empocher, directement ou pas, d'importantes sommes d'argent. Autant de contestataires et de bouches à nourrir en moins... La pirogue devient ainsi la métaphore d'un pays qui part à la dérive. Venu commenter son film au Festival international du film francophone (Fiff) à Namur l'automne dernier, le réalisateur n'a pas caché avoir voulu présenter une facette de l'Afrique qui ne percole pas assez ici, en Europe, via les médias dominants. Et, plus qu'inciter les candidats migrants à rester au pays, exposer surtout cette "Afrique qui saigne". Tout en redoutant la projection de "La Pirogue" dans son

pays natal, car "la réalité ravive des plaies douloureuses".

Les visages au plus près

En mettant d'abord en scène les préparatifs et les déchirements familiaux qui les accompagnent, puis la traversée elle-même, le film échappe aux longueurs. Le spectateur étouffe avec les passagers dans l'embarcation. Vit au plus près les émotions de ceux qui savent, sans l'admettre, que leur aventure est suicidaire. Se replie en lui-même, avec le silence des protagonistes dont les visages parlent par eux-mêmes. Tournée en pleine révolution arabe, l'œuvre de Moussa Touré a une portée qui s'étend bien au-delà du Sénégal. Rien qu'en Tunisie, on estime à un millier de personnes, au bas mot, les émigrés par la mer qui n'ont jamais donné signe de vie après leur fuite vers un monde meilleur, juste après la Révolution de jasmin.

//PHL

>> La Pirogue • fiction de 87 minutes • 2012 • De Moussa Touré, avec Souleymane Seye Ndiaye, Laïty Fall, Malamine Dramé "Yalenguen", Balla Diara.

0-5-30! But!

0 tabagisme, 5 portions de fruits et légumes par jour et 30 minutes d'activités physiques par jour: telle est la combinaison des recommandations concernant trois habitudes de vie, concentrée dans le message mobilisateur 0-5-30. Ce message fait actuellement l'objet d'une vaste campagne de sensibilisation. L'occasion de réfléchir au lien entre prévention, responsabilisation et sanctions.

0-5-30. Cela apparaît comme le "zéro laissé pour compte". Nul ne manquera la sensibilisation. Ce serait alors la preuve que nous avons trouvé le bon moyen de toucher tous les publics. Cela apparaît aussi comme un comptage d'apprentissage mathématique. La preuve serait alors faite que nous savons compter le nombre de légumes et de fruits dans notre assiette ou dans notre main. Cela apparaît, enfin, comme un résultat sportif mais ce serait alors déjà la preuve que les "30" minutes de mobilisation musculaire et cardiovasculaire sont atteintes.

0-5-30, c'est, tout compte fait, une campagne de prévention et de sensibilisation vraiment ambitieuse et réussie! L'Association des Provinces wallonnes et l'Observatoire de la santé du Hainaut ont repris ensemble la formule québécoise pour la promouvoir chez nous (1).

L'objet est clair et presque simple: 67% des décès en Wallonie sont dû à des maladies cardio-vasculaires, au cancer ou aux maladies respiratoires. Leurs origines sont connues. Ce sont principalement le tabagisme, le déséquilibre alimentaire et la sédentarité.

L'objectif de cette campagne? Nous faire adopter des comportements adéquats par des moyens accessibles à tous. Pas de culpabilisation, pas de répression mais des exemples enthousiasmants. Une illustration: 30 minutes d'activités se traduisent pas une promenade avec son chien, monter des escaliers, marcher d'une réunion à l'autre...

La prévention, l'affaire de tous

Si nous devons féliciter les concepteurs de cette campagne, nous devons surtout espérer, avec eux, que les moyens seront mis en œuvre par les autres niveaux de pouvoir pour s'articuler à cette action.

Une sensibilisation pour conduire à des changements réels de comportements doit s'inscrire dans le temps, articuler plusieurs niveaux de communication et d'action, revenir inlassablement sur le métier et associer actions de terrains avec campagne de presse, mobilisation des associations et des pouvoirs publics, ...

Dans notre pays, la prévention relève de tous les niveaux de pouvoir et la sixième réforme de l'Etat va y ajouter sa touche finale (?) par une séparation nette entre les Communautés ou les Régions. Les communes, les Provinces, les Communautés, l'Etat fédéral mais aussi les associations, les mutualités, le milieu scolaire, le milieu du travail, les prestataires de soins... : chacun de ces acteurs détient des responsabilités de prévention et, pour la plupart d'entre eux, reçoit des moyens pour le faire.

Sur certains des aspects ou des actions, cette multiplicité est toute légitime. On pense par exemple à la prévention à la sécurité et au bien-être sur le milieu du travail. Mais pour faire changer des comportements de vie, de consommation ou de dépendances, ne serait-il pas utile d'en faire une vraie ligne politique commune à tous? Y mettre les moyens tous ensemble et conjuguer nos expertises et

moyens d'actions pour des changements réels dans la durée?

Pas de culpabilisation

Au-delà de ce constat un peu amer, mettons en évidence un autre aspect positif de cette campagne de prévention: elle ne culpabilise pas, elle mise sur la capacité de changement de chacun et du groupe pour nous amener vers un mieux-être. La campagne entraîne l'adhésion mais ne colle pas d'étiquette. Pas de sanction! Pas de privation de droit! Pas d'amende ni de mise à l'index!

Conscientisation, responsabilisation

Dans les dernières semaines sont revenues sur la table des questions autour de la sanction, de la privation ou du non-remboursement de soins pour les personnes qui n'auraient pas adopté des comportements "raisonnables" par rapport au tabagisme.

En matière de comportements qui influent sur la santé, c'est, comme pour l'éducation des jeunes, la sensibilisation, l'exemple, la norme clairement établie qui permettent de faire avancer sur le chemin vers l'âge adulte. La sanction ne vient que lorsqu'il n'y a plus moyen de changer ou d'améliorer les choses par des moyens positifs. De plus, quand la sanction est donnée, elle se transforme très vite en spirale, sans savoir si elle reste efficace.

Cela ne veut pas dire que les hommes et les femmes ont des comportements d'enfants à éduquer, mais cela signifie que ce qui "marche" avec les enfants "marche" aussi avec les adultes. Et que ce qui est contre-productif avec les enfants et les jeunes devrait nous faire réfléchir à ce que nous menons comme actions avec les adultes.

Sanctionner les incivilités

Le débat se pose d'ailleurs actuellement avec la réforme de la législation permettant aux communes de sanctionner les incivilités. La volonté est, entre autres, de descendre l'âge de la sanction à 14 ans et d'augmenter les montants des amendes. Cela fait des années que les associations et acteurs de terrain réclament plus de moyens pour la prévention, pour des actions avec les jeunes. Mais par ce type de loi, on entre de plain-pied dans la spirale de la répression.

La répression n'amène pas les jeunes à adhérer à la norme mais à s'y frotter, à tenter de la contourner. De plus, en sanctionnant les parents, on ne les aide pas à prendre et conserver leur place de principaux responsables de l'éducation.

Espérons qu'en Belgique, la prévention santé ne prenne jamais la route de la culpabilisation ni de la sanction dans le droit à la couverture en soins de santé. Espérons que notre pays gardera toujours cette conviction que c'est par des actions positives, par l'éducation permanente, qu'on parvient à faire changer des comportements de manière durable et que l'on reste porteur d'un vrai projet social et d'humanité.

(1) Une brochure d'information peut être obtenue gratuitement au 0800.20.000 ou téléchargée sur www.hainaut.be/santé/osh



© A-W. Jadoul

ça se passe

// Théâtre

Le samedi 11 mai à 20h30, le Collectif 1984 jouera la pièce "Nous sommes momentanément absents". Le thème tourne autour du diktat de l'économie sur nos vies à tous.

Lieu: Cellule 133a
Rens. > 02/675.52.95 • www.collectif1984.net • www.cellule133a.be

// Fibromyalgie

Le mercredi 15 mai de 15h à 17h, l'association Focus Fibromyalgie organise un fibrocafé pour informer sur cette pathologie encore mal connue du public.

Lieu: 132, rue de l'église - 7340 Pâturage
Rens. > 060/37.88.58 • www.focusfibromyalgie.be

// Santé des femmes

Le samedi 25 mai de 9h30 à 20h, l'asbl CEFA collabore avec la Plateforme pour promouvoir la santé des femmes dans le cadre de la Journée Mondiale pour la Santé des Femmes. Journée centrée sur l'Auto-Santé, les expériences, les pratiques et savoirs des femmes. Prix: 2 EUR

Lieu: 7, rue Ropsy Chaudron - 1070 Bruxelles
Rens. > 02/734.45.17 • www.asblcefa.be

// Troubles psychiques

Le samedi 25 mai la fondation Roi Baudouin organise un second séminaire sur le rôle des familles en matière de santé mentale: partenaires, reconnaissance de l'expertise et formes du coaching.

Lieu: 10 Place Royale - 1000 Bruxelles
Rens. > 02/549.61.73 • www.kbs-frb.be

// Alzheimer

Le mardi 28 mai de 8h30 à 16h30, la Ligue Alzheimer et le groupe Ardem organisent un colloque: "Vivre la maladie d'Alzheimer aujourd'hui". Exposés médicaux et psychosociaux et tables rondes. Prix: 10 EUR.

Lieu: Centre culturel - 6800 Libramont
Rens. > 0800/15.225 • www.alzheimer.be

// Suicide des jeunes

Le mardi 28 mai à 20h30, le Centre de prévention du suicide organise une conférence sur la prévention du suicide des jeunes: "L'échec de tous les adultes". Avec B. De Vos, délégué général aux droits de l'enfant. Prix: 5 EUR.

Lieu: 47, rue Rouge - 1180 Bxl
Rens. > 02/650.08.69 • www.preventionsuicide.be

// Gérer ses archives

Les mardi 28 et mercredi 29 mai de 9h30 à 16h30, le Carhop organise une session "école ouverte archivistique". Conseils pratiques afin d'apprendre à gérer ses archives. Prix: 150 EUR.

Lieu: 17, Place de l'Iion - 5000 Namur
Rens. > 02/514.35.58 • www.carhop.be

// Alphabétisation

Le 30 mai, le Collectif Alpha et Changement pour l'égalité organisent un colloque: "Pédagogies en alphabétisation. Faisons le point!" Comment apprend-on? Quelles approches? Quelles méthodologies?

Lieu: 37A, parvis de St-Gilles - 1060 Bxl
Rens. > 02/538.36.57 • www.collectif-alpha.be

// Démence et approche palliative

Le jeudi 30 et vendredi 31 mai de 8h30 à 16h, Reliance organise une journée d'étude sur l'approche palliative de la démence. Prix: 80 EUR.

Lieu: 232, rue O.Thiriar - 7100 La Louvière
Rens. > 065/36.57.37 • www.soinspalliatifs.be

// Week-end des mares

Les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin, Natagora vous invite à la découverte des mares, milieux fascinants à la biodiversité hors du commun. A Bruxelles et en Wallonie. Pour tous et gratuit.

Rens. > 081/39.07.20 • www.natagora.be

// Achats alimentaires communs

Les samedi 15 et dimanche 16 juin, l'asbl Réseau de consommateurs responsables organise une formation de 2 jours d'aide à la création de GAC (groupe d'achats alimentaires en commun).

Lieu: Ambly (Nassogne)
Rens. > 0474/74.54.70 • www.asblrcr.be

// Récits bibliques

Les 8 et 9 juin, le Cefoc organise des formations autour de lectures bibliques. La Bible met en récit l'expérience d'un peuple qui affronte les aléas de son histoire et s'appuie sur la foi en Dieu. Prix: 55 EUR.

Lieu: La Marlagne - 5100 Wépion
Rens. > 081/23.15.22 • www.cefoc.be

// Aidants proches

Le samedi 22 juin de 10h à 15h, l'asbl Aidants Proches organise une journée de rencontre pour les personnes qui accompagnent un proche souffrant d'une maladie physique, mentale ou psychique ou d'un handicap. Objectif: recueillir les avis des aidants proches et échanger autour de trois thèmes: la reconnaissance des aidants proches, les besoins de soutiens et le partenariat avec les professionnels.

Lieu: 4, route de LLN - 5001 Belgrade.
Rens. > 081/30.30.32 • www.aidants.be

// Fête du jeu

Le dimanche 23 juin aura lieu la fête du Jeu, un événement familial qui a pour objectif les rencontres intergénérationnelles, la découverte des différentes cultures (les jeux autour du Monde), la mise en valeur du jeu comme outil éducatif et d'épanouissement.

Lieu: Ferme de Froidmont (Rixensart)
Rens. > 02/653.61.23 • www.ccrixensart.be

// Enfants et handicap

Du 25 au 30 août, AltéoSport organise un séjour à la ferme pédagogique du Monceau durant lequel les enfants de 5 à 14 ans, porteurs d'un handicap, réaliseront les travaux de la ferme: soins aux animaux, faire du pain, traire les vaches... Encadrement assuré par des professionnels et des volontaires formés.

Lieu: 12, Juseret - 6642 Juseret (Vaux-sur-Sûre)
Rens. > 0474/89.87.69 • www.alteoasbl.be

// Inégalités sociales de santé

Le mercredi 29 mai de 12h à 14h, la Fondation Travail-Université organise le débat "Comment réduire les inégalités sociales de santé?". Présentations: Les inégalités sociales de santé en Belgique: quelques résultats de recherche par Vincent Lorient, Institut de recherche santé et société, UCL Woluwe.

Des initiatives de terrain pour réduire les inégalités sociales de santé par Olivier Gillis, Service d'études national des Mutualités chrétiennes.

Lieu: 117, Boulevard Anspach - 1000 Bruxelles
Rens. > 081/72.51.22

// Volontariat

Les jeudi 30 et vendredi 31 mai, la Plate-forme francophone pour le volontariat propose deux journées de réflexion et de discussion autour de la loi de 2005 relative aux droits des volontaires. Parmi les ateliers prévus: le volontariat des allocataires sociaux, bénévoles et volontaires, volontariat et inclusion...

Lieu: La Bouche à oreille, rue Felix Hap, 11 - 1041 Etterbeek.

Rens. > 02/512.01.12 • www.levolontariat.be

// Sécurité sociale

Le mercredi 29 mai à 20h, la Mutualité chrétienne Hainaut Picardie, la CSC Hainaut Occidental, les Equipes Populaires Hainaut Occidental, Vie Féminine région picarde et le CIEP-MOC Wallonie picarde organisent une conférence-débat intitulée: "Quand la sécurité sociale se détricote".

Lieu: 10, avenue des Etats Unis - Tournai
Rens. > 069/88.07.72